



Accusé de réception en préfecture 062-216200402-20240923-2024-127-FINVG-DE	
N° de l'acte	2024-127-FINVG
Date de transmission	23/09/2024
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

QUESTION N°2024-127

FINANCES : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller délégué aux Finances

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables de la M57

Vu le Budget 2024 primitif 2024 de la Ville adopté le 15 avril 2024,

La décision modificative de l'exercice 2024 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif, en procédant notamment à des transferts de crédits entre chapitre, afin de pouvoir régulariser des opérations comptables. Ces corrections apportées aux inscriptions budgétaires portant sur le budget principal « Ville d'Arques »

Il convient d'ajuster les articles comptables et ainsi procéder au respect de l'instruction conformément au tableau ci-annexé ;

Ces ajustements de crédits ont pour objectif :

Le réajustement des lignes de crédits relatives aux dépenses de personnels ainsi que la ligne concernant l'acquisition des terrains avec paiement différé en dépenses et recettes

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PROCEDE aux virements de crédits sur le Budget Principal, conformément au tableau ci-annexé.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	22
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 26 SEP. 2024 et publication ou
notification le 26 SEP. 2024
Monsieur le Maire

Roussel
Benoît ROUSSEL

Fait à ARQUES
Le 23 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Bernadette BAROUX

Baroux



Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Roussel



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Affiché le 25 septembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 23 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le dix-sept septembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents**
- **6 absents non excusés**
- **1 absent excusé avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir**

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL.

Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.